

Fiche pratique pour le conditionnement et le transport de l'amiante liée.

Le conditionnement de l'amiante liée est une étape importante dans le processus de collecte qu'il ne faut surtout pas négliger. De sa qualité dépendent les risques de dispersion de poussières dangereuses dans l'atmosphère.

Le type de conditionnement à mettre en œuvre varie selon la quantité et le type de déchets à éliminer.

Les dépôts inférieurs à 1 m³ :

Ces dépôts d'amiante liée sont à réaliser à la déchèterie de Rostrenen, au sein d'un espace dédié.

Les déchets sont à déposer, en fonction de leur taille, dans des big-bags présents en déchèterie.



Big-bag pour éléments en vrac
90x90x110cm



Big-bag pour plaques ou tubes entiers
310x110x30cm

Les déchets en vrac doivent être préalablement conditionnés dans des sacs polyanes fermés avant d'être déposés dans les petits big-bags. Ces sacs sont à réclamer auprès du gardien de la déchèterie.



Les dépôts supérieurs à 1 m³ :

Ces dépôts d'amiante liée sont à réaliser au centre technique d'enfouissement de classe 3 de Ty Page Coz en Glomel.

Les déchets doivent y arriver conditionnés. Tout dépôt ne respectant pas les consignes décrites ci-dessous sera refusé.

- **Conditionnement des plaques et des tuyaux ou canalisations :**

Ces déchets peuvent être conditionnés :

- en big-bags



- sur palette filmées



- **Conditionnement des éléments en vrac (à l'exception des débris et poussières) :**

Ces déchets doivent être conditionnés en big-bags



- **Etiquetage « amiante » :**



Tout contenant renfermant de l'amiante liée doit être identifié par l'étiquette ci-contre.

Les caractéristiques de l'étiquetage sont précisées par le décret n°88-466 du 28 avril 1988.

Des étiquettes sont disponibles en déchèterie.

Transport des déchets d'amiante liée

Le transport de ces déchets nécessite une remorque ou un camion bâché afin d'éviter l'envol éventuel de fibres.

Un bordereau de suivi des déchets d'amiante liée doit accompagner le chargement.

Caractéristiques techniques des big-bags pour la collecte de l'amiante liée

Les big-bags utilisés pour le stockage des déchets d'amiante liée doivent être :

- en toile polypropylène tissée
- équipés d'une jupe de fermeture
- équipés d'une sache intérieure
- équipés de 4 sangles de levage
- homologués et marqués « amiante »

Des big-bags sont disponibles à la déchèterie de Rostrenen.

Procédure de filmage des palettes

Le filmage des palettes d'amiante liée doit se faire sur des palettes de même longueur que les déchets qu'elles portent.

Le film polyane étirable qui permet d'entourer les déchets ainsi que les étiquettes de marquage sont disponibles à la déchèterie de Rostrenen.

1. Poser sur la palette une bâche plastique suffisamment grande pour envelopper tout le tas de déchets. Installer la bâche de manière à ce que la fermeture se situe sur un côté du conditionnement

La bâche ne doit pas être centrée sur la palette



2. Poser les déchets sur la bâche

Position de la palette
sous la bâche

3. Recouvrir avec la bâche

Les bords de la bâche doivent se rejoindre sur un des côtés du tas de déchets



4. Filmer le tour du tas de déchets avec du film étirable en réalisant plusieurs tours

5. Etiqueter les déchets



Pour tous renseignements complémentaires contactez :

Communauté de Communes du Kreiz-Breizh

6 rue Joseph Pennec

BP 34

22 110 Rostrenen

Tél. 02 96 29 18 18

Fax. 02 96 29 33 13

cckbdechets@wanadoo.fr

www.kreiz-breizh.fr



Communauté des communes du
Kreiz-Breizh
Kumuniezh kumunioù